



question /courrier subtilisé ...

Par **avis**, le **03/01/2009** à **00:47**

J'ai bien lue la réponse de psychollama mais dans la situation contraire où le conjoint parti ne déclare pas son changement d'adresse et persiste à venir chercher son courrier à la maison, que faire de son courrier et des relances qu'il est pénible de recevoir à la maison etc...
Quelles démarches puis-je faire auprès de La Poste ?

Par **psychollama**, le **03/01/2009** à **12:47**

Bonjour avis,

Vous devez changer de serrures ou récupérer les clés de votre domicile pour que votre ex concubin ne puisse s'introduire chez vous, même pour récupérer votre courrier.

Quant à ce qui est déposé dans votre boîte aux lettres, soyez le/la première à le réceptionner, barrez l'adresse du destinataire, écrivez de manière très visible sur la lettre "N'habite pas à l'adresse indiquée, Retour à l'Envoyeur", et déposez cette lettre dans la boîte aux lettres la plus proche.

De cette manière vous prévenez juste l'expéditeur qu'il va falloir trouver une autre adresse pour contacter votre ex concubin, et c'est soit cet expéditeur, soit la poste qui vont rechercher la nouvelle adresse.

Vous n'avez pas, et c'est bien normal, à vous occuper vous-même du changement d'adresse. À l'inverse, au risque de tomber sous le coup de l'article 226-15 CP, n'ouvrez surtout pas un courrier qui ne vous est pas adressé.

Bon courage

Par **avis**, le **04/01/2009** à **17:25**

J'ai déjà ouvert ds lettres de relance de peur qu'elles puissent me concerner aussi.
A partir de maintenant je ferai comme vous me le conseillez.
Merci beaucoup.